

Conseil communal Aigle



Aigle, le 23.03.2025

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2025-03 relatif à**

Préavis municipal N° 2025-03 - du lundi 27 janvier 2025, relatif à la réponse au postulat de M. Bernard Borel (les Verts), déposé le 7 mars 2024, intitulé "Pour le bien vivre à Aigle", ainsi qu'au postulat de Mme Denise Lattion, M. Marco Allenbach et Consorts, déposé le 12 mai 2024, intitulé "Développement des enfants en âge préscolaire : prévenir vaut mieux que guérir" et à l'élaboration de la stratégie cohésion sociale

Commission composée de :

Président : Bernard BOREL (VERT)
Membres : Gwendoline BORBOEN (ALT)
Nicole COSTA-ANSERMOZ (PLR)
Mito DINI (PSA)
Chantal HENCHOZ (EA)
Pierre Alain SCHWEIZER (PLR)
Stéphane TILLE (UDC) Absent(e) non excusé(e)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie une seule fois, le 25 février 2025, en présence de la Municipale Madame Maude Allora ainsi que Mesdames Louisa Sang et Florence Chenaux de la Fondation RADIX. Qu'elles soient remerciées pour leur présence et leurs explications sur le présent préavis.

Préambule:

Nous ne reviendrons pas sur tous les éléments contenus dans le préavis, mais rappelons quelques éléments.

Par le présent préavis, La Municipalité répond aux postulats "Pour le bien vivre à Aigle déposé par le conseiller communal Bernard Borel ainsi que "Développement des enfants en âge préscolaire: prévenir vaut mieux que guérir" déposé par Madame Denise Lattion, Monsieur Marco Allenbach et consorts.

De plus, afin d'instituer sur le long terme une véritable politique de la cohésion sociale, portée par la Municipalité, nous dit le préavis, celle-ci sollicite Radix pour accompagner le développement d'un plan stratégique pour la cohésion sociale.

Radix est une fondation privée d'intérêt public, reconnue au niveau national: elle travaille sur mandat et développe des offres qui contribuent à renforcer les compétences des collectivités et peut, comme dans ce cas-ci, accompagner les communes dans la mise en oeuvre de politiques locales qui visent à promouvoir le lien social.

Les représentantes de Radix, avec le support d'une présentation power-point annexée à ce rapport, nous ont expliqué la stratégie employée: dans un premier temps faire un état des lieux des divers acteurs et structures existantes, en coachant un/une jeune professionnel/le titulaire d'un master en travail social ou en sciences sociales sur quelques mois, qui devrait permettre de définir le descriptif d'un poste de délégué municipal à la cohésion sociale, qui serait engagé dès mi 2026

Il est proposé de mener une analyse couvrant l'ensemble de la population, de 0 à 99 ans, afin d'établir cet état des lieux complet des ressources et des besoins. Cette étude inclura à la fois des thématiques liées au vivre-ensemble et des mesures ciblant plus spécifiquement certains groupes, comme les enfants ou les seniors, par exemple, Elle se déroulera durant 2025, débouchant sur un rapport remis à la Municipalité dans le premier semestre 2026. Cette analyse se veut participative, par un certain nombre d'ateliers, organisés par la chargée de projet sous l'impulsion de la Municipalité, avec le soutien de Radix durant tout le processus, y compris dans la phase de rédaction du rapport final. Cette phase du projet a un coût de 65'386.00TTC comprenant l'engagement d'un/une stagiaire à 70% sur 12 mois et le soutien de Radix et sera pris sur le fond de cohésion social (qui est alimenté de 600 000 francs à fin 2023, selon les comptes de la Commune).

Il est rappelé aussi que 2 communes qui ont un profil similaire à Aigle, à savoir Ecublens et Payerne ont un pilotage clair de leur politique sociale, par une délégué à la jeunesse et une autre à l'intégration, pour la première, et un "secteur animation socioculturelle et intégration" rattaché au service de la population pour l'autre.

Discussion

L'exposé fait étant globalement clair, il n'a pas suscité de longue discussion et l'ensemble

des commissaires présent ont été d'avis, sur le fond, de la nécessité de ce projet-préavis qui était attendu. Il a paru également logique que l'amortissement se fasse par prélèvement sur le compte "réserve spéciale pour la cohésion sociale", créé en cours de législature.

Une question s'est posée du pourquoi engager un/une stagiaire, pourtant dotée déjà d'un master et pas un poste en CDD puisque cette personne a fini sa formation. Tant la Municipale que les 2 représentantes de Radix, ont dit que c'était une procédure usuelle, et qu'il fallait bien comprendre que ce genre de projet n'est pas simple à monter et c'est d'ailleurs la raison du coaching par RADIX. C'est par ailleurs une opportunité intéressante pour un/une jeune au sortir de sa formation de 3ème cycle, de confronter son savoir théorique avec la réalité du terrain, en l'occurrence celui d'une commune de 11 000 habitants. Il ne devrait donc pas être trop difficile de trouver une personne correspondant au profil recherché.

A la question de savoir si la Municipalité était convaincue que ce projet allait déboucher sur la nécessité de créer un poste de délégué à la cohésion sociale, ne serait-ce que pour coordonner les activités des différents acteurs, la Municipale Allora a répondu par l'affirmative, et a dit qu'elle pensait le mettre au budget 2026 pour le 2ème semestre.

Il s'en est suivi une discussion sur la plus-value observée en particulier dans le sport et le développement climat, où la présence d'un délégué ce qui a boosté des activités qui étaient dans l'air mais peinaient à se concrétiser. Dans ce sens, la création de ce poste paraît nécessaire aussi à Aigle, surtout que maintenant nous sommes une ville de plus de 11 000 habitants, multiculturelle, avec la richesse et les difficultés qui vont avec.

Dans la discussion est aussi ressorti le fait que l'on n'a pas attendu ce préavis pour agir et beaucoup de prestations existent, mais qu'il manque encore de liant, de collaboration, même si depuis 2 ans par exemple l'AJA et Amis arrive à renforcer leur complémentarité ou que des efforts sont fait en partenariat avec l'école pour faciliter l'entrée à l'école des petits.

Un commissaire suggère que la cohésion sociale passe aussi par l'accès à une alimentation saine et de proximité et que cet aspect devrait peut-être aussi être inclus dans l'analyse qui sera faite. Cela rejoint d'ailleurs une préoccupation du parlement des jeunes qui s'est réuni récemment d'assurer à tous un accès à une alimentation saine.

Une suggestion a été faite que, tout comme pour le préavis sur le plan climat, il soit déjà inclus dans ce préavis au moins un montant équivalent à la première année de l'engagement d'un/une délégué/e à la cohésion sociale à prendre sur le même fond, puisqu'il est bien alimenté. Cela semble cohérent, pour marquer encore mieux la volonté

exprimée par la Municipalité et pour ne pas risquer que le rapport-état des lieux ne reste lettre morte.

Mme Allora, municipale ne s'y oppose pas puisque cela va dans le sens de ce que la Municipalité propose.

C'est pourquoi un amendement est accepté à l'unanimité des commissaires présents (cf ci-dessous)

Le présent préavis amendé est accepté à l'unanimité des commissaires présents

A noter que les conseillers communaux à l'origine des postulats sont satisfaits de la réponse donnée par la Municipalité par ce préavis. Ils soutiennent également l'amendement proposé par la commission

Amendement(s)

Amendement de Bernard BOREL

"Il est proposé un montant de 120 000 frs pour la création d'un poste en CDD de délégué à la cohésion sociale, dès juillet 2026 ou à la conclusion du rapport lié à ce préavis" qui devrait couvrir les premiers 12-18 mois de cette nouvelle fonction, Le montant est prélevé sur le compte "réserve spéciale pour la cohésion sociale"

Oui	:	6
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation de l'Amendement	:	Accepté à l'unanimité

Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Coseillers, de vous demander, à l'unanimité des commissaires présents, de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

▮ Vu le préavis n02025-03 du lundi 27 janvier 2025

- | Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- | Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De prendre acte du rapport de la réponse au postulat de M. Bernard Borel, intitulé "pour le bien vivre à Aigle" ainsi qu'au postulat de Mme Denise Lattion, M. Marco Allembach et consorts, intitulé "développement des enfants en âge préscolaire: prévenir vaut mieux que guérir".
2. D'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 185'386.00TTC pour une étude "stratégie de la cohésion sociale à Aigle, l'engagement d'un stagiaire à 70% sur 12 mois puis un délégué à la cohésion sociale pour 1 an.
3. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CH 185'386.00 TTC le moment venu, aux meilleures conditions.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir par prélèvement sur le compte "Réserve spéciale pour la cohésion sociale", le montant ce-dessus.

Oui	:	6
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Bernard BOREL (VERT)